

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Chamboulive, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Noël MARTINIE, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2019

Secrétaire de séance : Marion NEYRAT-DUSSON

Etaient présents : Noël MARTINIE, Isabelle DOULCET, Jean-Luc RONDEAU, Marion NEYRAT-DUSSON, Bernard GOURINEL, Annie GAUVREAU, Thierry MARANDE, Elina MALATERRE, Olivier MARTINIE, Betty DESSINE, Marie-Josée LEYRAT, Pierre COULOUMY.

Etaient excusés: Olga SAMOÏLENKO, Julie LUC et Marc DANDALEIX.

Avaient donné pouvoir : Olga SAMOÏLENKO à Noël MARTINIE.

Affaires délibérées

En début de séance, une minute de silence est observée en mémoire à l'ancien Président de la République Jacques CHIRAC.

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Bail précaire épicerie - Commune / Mme Sophie SERVOUZE

Monsieur le Maire fait un rapide historique concernant la gestion de l'épicerie dont la commune détient la propriété des murs. Il indique que la liquidation de la société LA ROSSA pour ce qui concerne l'épicerie de Chamboulive étant en phase finale, la location de ces locaux peut à nouveau se ré envisager.

Il poursuit en informant l'assemblée de la proposition faite par Madame Sophie SERVOUZE. Cette personne souhaite s'implanter dans les locaux de l'épicerie laissés vacants afin de créer une nouvelle enseigne indépendante. Le concept serait de mettre en avant les produits locaux, le bio, une partie épicerie fine et générale, le fromage traditionnel, la charcuterie et le poisson ainsi que d'autres services comme le dépôt de pain occasionnel, dépôt des colis, dépôt pressing etc.

Le maire propose une franchise de 6 mois à partir de la date d'ouverture, puis un loyer évolutif (non assujetti TVA) sur 2 ans dont le montant de départ est de 250€ avec une augmentation par palier tous les 6 mois de 50€, pour arriver à un loyer de 400€ qui sera automatiquement indexé sur l'indice des loyers commerciaux.

Les membres du conseil constatent que cette proposition permet à ce jour d'envisager une réouverture prochaine de l'épicerie.

Après en avoir délibéré à 12 voix pour, soit à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Madame Sophie SERVOUZE et autorise le Maire à signer le bail commercial d'une durée de 9 ans à intervenir avec elle selon les clauses ci-dessus décrites se résumant comme suit :

- pas de dépôt de garantie

- franchise de loyers de 6 mois

- puis loyer mensuel appliqué de manière évolutive sur 2 ans dont le montant de départ est de 250€ avec une augmentation par palier de 50€ tous les 6 mois pour arriver à un loyer de 400€ indexé sur l'indice des loyers commerciaux.

Les frais d'actes seront réglés pour moitié par la commune et pour moitié par le Preneur.

Les recettes résultant de cette décision seront imputées à l'article 752 du budget principal de la commune.

Bilan saison estivale 2019

Monsieur Bernard GOURINEL présente le bilan suivant :

- Baignade : bilan très positif tant au niveau de la qualité des eaux que de la fréquentation. Les chiffres tenus par les deux maîtres-nageurs sont éloquentes, le conseil municipal souligne, par ailleurs, leur excellent travail. EPIDOR, l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, qui a pour objectif d'impulser et d'animer une politique de gestion cohérente et durable de l'eau et de l'environnement, souhaite présenter le projet de réouverture de la baignade de Chamboulive comme exemple lors d'un prochain colloque.
- Pêche : bonne fréquentation, la vente de cartes journalières est légèrement supérieure, la vente de cartes annuelle a quant à elle doublée. Le concours de pêche organisé à la fin du mois d'août a connu un joli succès avec une trentaine de participants. Le conseil municipal remercie Monsieur Patrick Marsaudon pour son investissement au niveau de l'organisation des concours et également de son emploi de gardien de pêche.
- Tennis : depuis la réouverture, début juillet, d'un court de tennis suite à sa rénovation, il y a eu plus de 60 tickets vendus, ce qui équivaut à une fréquentation quotidienne.
- La nuit des étoiles : cette manifestation a eu lieu le 2 août dans des conditions climatiques idéales et a rassemblé aux alentours de 150 personnes, manifestation très intéressante.
- Course cycliste UFOLEP du 31 juillet : une centaine de participants très contents de l'organisation.
- Tour du Limousin : beau succès populaire qui a rassemblé un millier de personnes dans le bourg de Chamboulive, avec de belles retombées médiatiques et également économiques pour certains commerces. Le conseil municipal remercie l'ensemble des bénévoles et l'organisation du Tour du Limousin.

Travaux supplémentaires - aménagement baignade étang de la Fontalavie - Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente un compte rendu de la saison estivale suite à la réouverture de la baignade. Le bilan est très positif tant au niveau des analyses de la qualité de l'eau que de la fréquentation. Cependant un point a été régulièrement évoqué par les baigneurs : l'ensablement de la plage n'est pas suffisant, notamment la partie immergée. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose et expose un nouvel agencement de la plage.

Suite à une consultation d'entreprises, Monsieur le Maire indique n'avoir reçu qu'une seule offre pour les travaux supplémentaires d'aménagement de la plage. Le montant de cette offre est inférieur au montant de l'estimation qui est de 13 625.00€ HT.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter l'offre de l'entreprise SA TPA et après en avoir délibéré à 12 voix pour, soit à l'unanimité, décide de retenir la proposition de SA TPA pour un montant de 11 095.00€ HT (soit 13 314.00€ TTC) et autorise le Maire à procéder à l'exécution de ces travaux.

Les dépenses résultant de cette décision seront imputées sur le budget principal 2019 de la commune.

Travaux complémentaires de voirie

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de réaliser des travaux complémentaires de voirie. Ces travaux ont été évoqués mais non retenus au moment de l'élaboration du budget primitif. Il s'avère, à ce jour, qu'il est possible de les réaliser. Cette nouvelle dépense sera inscrite au budget via une décision modificative du budget communal (DM n°1).

Après consultation, le Maire informe avoir reçu 3 offres dont le résultat est le suivant :

- l'entreprise SIORAT :

- Place du cimetière pour un montant de 10 815.00€ HT,
- Champ Geniés pour un montant de 2 540.50€ HT

- l'entreprise LASCAUX :

- Place du cimetière pour un montant de 15 885.00€ HT
- Champ Geniés pour un montant de 3 135.00€ HT

- l'entreprise RP SERVICES :

- Champ Geniés pour un montant de 2 480.00€ HT

Il propose aux membres du conseil municipal de retenir l'offre de SIORAT pour les travaux à réaliser Place du cimetière pour un montant total de 10 815.00€ HT et l'offre de RP SERVICES pour les travaux d'aménagement de sécurité au Champ Geniés pour un montant de 2 480.00€ HT.

Après en avoir délibéré, les membres approuvent à 12 voix pour, soit à l'unanimité, cette nécessité et décident la réalisation des travaux Place du cimetière pour un montant de 10 815€ HT par l'entreprise SIORAT et au Champ Geniés pour un montant de 2 480€ HT par l'entreprise RP SERVICES.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à l'opération « Voirie 2019 » de la décision modificative n°1 du budget de 2019.

(Arrivée d'Olivier MARTINIE)

Monsieur le Maire précise que pour les travaux effectués Place du cimetière, la partie voirie est prise en charge par Tulle Agglo sur son programme 2020 et que la partie aménagement (10 815€ HT) est prise en charge par la commune sur son budget 2019.

Les travaux au Champ Geniès consistent à la création d'un rond-point. L'achat de la signalisation horizontale est pris charge par Tulle Agglo.

Au lotissement Bordes des panneaux 30km/h vont être placés à chaque entrée, un rétrécissement de la voie avec des bornes en plastiques et la pose d'un coussin berlinois sont également prévus. Des panneaux stop vont être placés au croisement de la rue des Monédières avec la rue du Champ Geniès juste avant le lotissement Bordes.

Ces aménagements seront effectués par les agents techniques de la commune. L'achat de la signalisation est pris en charge par Tulle Agglo.

Place de la Chapelle, la question d'un plan de circulation est évoquée. Le conseil municipal décide que cette réflexion doit être menée par la commission voirie. Un compte rendu sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Réflexion sur le devenir de parcelles communales au Champ Geniès

Monsieur le Maire souhaite mener une réflexion sur le devenir de parcelles appartenant à la commune sis au Champ Geniès. Ces terrains constituent un ensemble d'environ 4 hectares actuellement pour partie en friche ou taillis.

Monsieur le Maire propose d'envisager une possible exploitation forestière de ces parcelles et de se rapprocher des différents acteurs du milieu : Tulle Agglo, Chambre d'Agriculture, services de l'Etat, sociétés d'exploitation forestière...

Après en avoir délibéré à 13 voix pour, soit à l'unanimité, les membres de l'assemblée approuvent cette décision et autorisent le Maire à entamer les démarches s'y rapportant.

Les résultats des investigations seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

Vente parcelle le long de l'ancienne Voie du Tacot

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la volonté de Monsieur Thierry CAZALS d'acquérir la parcelle 249 de la section AE appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré à 13 voix pour, soit à l'unanimité, les membres acceptent de vendre à Monsieur Thierry CAZALS la parcelle 249 (110 m²) de la section AE.

Le terrain étant un talus, les membres fixent le prix du terrain à 2.50€ le m².

Les frais d'acte liés à cette décision seront supportés par le preneur.

Les recettes en résultant seront imputées au budget communal 2019.

Aliénation d'une portion de chemin rural à Tavert

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande conjointe de Messieurs DOUSSINET, GAIGNAULT et LAPORTE désirant acquérir une portion de chemin rural à Tavert.

La portion de chemin concernée longe les parcelles 23, 24, 25, 26, 27 et 28 de la section AB.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, soit à l'unanimité, les membres du conseil se prononcent pour l'aliénation en faveur de Messieurs DOUSSINET, GAIGNAULT et LAPORTE.

L'enquête réglementaire sera diligentée et le conseil sera à nouveau saisi de cette demande aux fins d'approbation des conclusions du commissaire enquêteur.

Désignation coordonnateur communal pour le recensement de la population

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le prochain recensement de la population de Chamboulive aura lieu en début d'année 2020.

Il convient dès à présent de désigner le coordonnateur communal et son suppléant qui auront en charge le suivi et l'ensemble des actions liées au recensement.

Après en avoir délibéré, les membres désignent à l'unanimité M. Bernard GOURINEL coordonnateur communal et Mme Julie FOUJANET en tant que suppléant pour le recensement de la population de Chamboulive qui aura lieu en début d'année 2020.

Décision modificative n°1

Augmentation de crédits ouverts

| | |
|---|--------------------|
| D 6068 : Autres matières & fournitures | 1 000.00 € |
| D 6135 : Locations mobilières | 1 000.00 € |
| D 615221 : Bâtiments publics | 1 000.00 € |
| D 61551 : Entretien matériel roulant | 500.00 € |
| D 6156 : Maintenance | 500.00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 4 000.00 € |
| D 6413 : Personnel non titulaire | 3 000.00 € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel | 3 000.00 € |
| D 023 : Virement section investissement | 10 000.00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis. | 10 000.00 € |
| D 2135 : Travaux accessibilité | 5 000.00 € |
| D 2151 : VOIRIE RURALE 2019 | 27 000.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 32 000.00 € |
| D 2313 : CREATION BAIGNADE | 15 000.00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 15 000.00 € |
| D 657362 : CCAS | 9 000.00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante | 9 000.00 € |
| R 021 : Virement de la section de fonct | 10 000.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct. | 10 000.00 € |
| R 024 : Produits des cessions | 19 000.00 € |
| TOTAL R 024 : Produits des cessions | 19 000.00 € |
| R 1321 : Etat & établ.nationaux | 18 000.00 € |
| TOTAL R 13 : Subventions d'investissement | 18 000.00 € |
| R 73223 : FPIC Fonds national de péréquat° | 26 000.00 € |
| TOTAL R 73 : Impôts et taxes | 26 000.00 € |

Questions diverses :

Dissolution Association des Pêcheurs :

Monsieur le Maire informe que les membres de l'association des Pêcheurs de Chamboulive, suite à son assemblée extraordinaire du 20 mai 2019, ont décidé la dissolution de cette association et de partager les fonds entre 4 associations de la commune de la façon suivante :

| | |
|---------------------------|-----------|
| - CAC | 1 000.00€ |
| - APE | 500.00 € |
| - la Gaité Chamboulivoise | 397.17€ |
| - Chamboulive Animations | 397.17€ |

Départ locataire du logement au-dessus de l'épicerie :

Monsieur le Maire informe avoir reçu de Madame Ethel Chanoir un préavis de départ concernant le logement au-dessus de l'épicerie.

Ce logement sera disponible à partir de la mi-novembre 2019.

Voyage scolaire ODCV :

Madame Isabelle DOULCET présente un projet de voyage scolaire pour les classes de CE (Mme COUTURAUD) et CM (Mme CEUILLE) : 3 jours au centre de Bugeat classe découverte « théâtre et cirque ». L'école est dans l'attente d'une réponse de l'ODCV. Une participation financière à hauteur de 30% par élève est demandée à chaque commune. Cette demande a reçu un premier avis favorable et sera présentée lors d'un prochain conseil municipal avec le plan de financement arrêté.

Rentrée scolaire 2019-2020 :

Madame Isabelle DOULCET annonce que l'école de Chamboulive a accueilli 105 élèves à la rentrée, dont 29 élèves en classe de PS et MS. Le besoin de 3 ATSEM est confirmé.

S.E.M ENRèze :

Monsieur Jean-Luc RONDEAU annonce que la signature de l'ensemble des acteurs pour la création de la S.E.M ENRèze a eu lieu le 21 septembre dernier sur la commune de Saint-Clément. Cette création de société d'économie mixte est l'aboutissement de 5 ans d'étude et de réflexion.

Chauffe-eau stade Louis Tereygeol :

Monsieur Jean-Luc RONDEAU présente 3 devis pour le remplacement d'un chauffe-eau au stade Louis Tereygeol :

- Couturas 2 278.86€ HT
- Fargeas 1 850.00€ HT
- Monteil 2 682.30€ HT

Les membres du conseil municipal décident de retenir l'offre de Monsieur Fargeas.

Syndicat du Puy la Forêt recomposé :

Monsieur Olivier MARTINIE informe l'assemblée que les communes de Beaumont et Saint-Salvador ont acté leur dissolution. Une réunion de travail est prévue le 4 octobre prochain à la mairie de Chamboulive en présence des Présidents, de Monsieur CHOPARD (Tulle Agglo) et le consultant du cabinet RCF ainsi que les trésoriers concernés sur chacun des secteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,

Noël MARTINIE



